

RÈGLES DE TRANSITION

Mise à jour sur le produit Générations de l'Équitable^{MD} juin 2025

La modification suivante s'applique aux nouvelles ventes à compter du 7 juin 2025.

1. Nous offrons l'avenant d'assurance vie temporaire 30/65 avec l'assurance vie universelle **Générations de l'Équitable^{MD}**. Cela s'ajoute aux avenants d'assurance temporaire de 10 et 20 ans qui sont déjà offerts avec le produit.
2. L'avenant d'assurance temporaire 30/65 est offert sur la tête de la personne assurée uniquement en vertu d'un contrat d'assurance vie sur une tête. Il n'est pas offert avec les contrats d'assurance vie conjointe.
3. Il est possible d'ajouter l'avenant d'assurance vie temporaire 30/65 après l'établissement du contrat, sous réserve de nos règles administratives et lignes directrices alors en vigueur.
4. L'avenant d'assurance vie temporaire 30/65 n'est offert avec aucun autre produit d'assurance vie universelle, y compris le produit Équation Génération IV.

Nous souhaitons que la transition se fasse le plus harmonieusement possible. Veuillez lire nos règles de traitement des affaires nouvelles ci-dessous.

Les règles de transition pour nos produits actualisés

Les règles de transition pour la mise à jour de produit entrant en vigueur le 7 juin 2025 sont décrites dans le tableau ci-dessous. Ces règles de transition s'appliquent aux propositions suivantes :

- les propositions du système Proposition *directe* pour les contrats Générations de l'Équitable, et
- les propositions pour ajouter un avenant d'assurance vie temporaire 30/65 au titre d'un contrat Générations de l'Équitable existant après l'établissement.

Note : il n'est pas possible d'utiliser les propositions d'assurance version papier pour le produit Générations de l'Équitable.

Aucun changement aux taux existants pour tous les contrats d'assurance vie ou d'assurance maladies graves vendus.

État de la proposition	Quels sont les règles, les taux et les valeurs qui s'appliquent?
Les propositions qui n'ont pas encore été soumises à compter du 7 juin 2025 :	<ul style="list-style-type: none">• Le nouvel avenant d'assurance vie temporaire 30/65 sera offert avec les contrats Générations de l'Équitable.
Les propositions en attente d'une décision de la tarification le 7 juin 2025 :	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez demander d'ajouter un avenant d'assurance vie temporaire 30/65 à un contrat Générations de l'Équitable qui fait actuellement l'objet d'une tarification en envoyant un courriel à l'adresse IndNewBusReply@equitable.ca. Veuillez indiquer le numéro de contrat et la nouvelle illustration qui montre l'avenant d'assurance temporaire 30/65.• Le Service de la tarification pourrait exiger d'autres preuves.
Les contrats établis avant le 7 juin 2025 :	<ul style="list-style-type: none">• Il est possible d'ajouter l'avenant d'assurance vie temporaire 30/65 après l'établissement du contrat, sous réserve de nos règles administratives et lignes directrices alors en vigueur.

- Si le contrat avait été établi du 8 mai au 7 juin 2025, le Service de la tarification évaluera si des preuves supplémentaires sont requises.
- Si le contrat avait été établi avant le 7 mai 2025, le formulaire [Demande de modification en vertu des règles G3 \(n° 374FR\)](#) devra être soumis et le Service de tarification pourrait avoir besoin d'une preuve supplémentaire.

Des renseignements supplémentaires à propos des règles de transition :

1. La fin du jour ouvrable repose sur l'heure de l'Est.

- Pour les propositions du système Proposition *directe*, nous vous recommandons de soumettre les propositions avant 21 h (HE) pour qu'on en tienne compte à la date en question.
- Il n'est pas possible d'utiliser les propositions d'assurance version papier pour le produit Générations de l'Équitable.

2. Les soumissions préalables ne sont pas offertes.

- Si les clients souhaitent souscrire le nouvel avenant d'assurance vie temporaire 30/65 au titre d'un nouveau régime d'assurance vie universelle Générations de l'Équitable, veuillez soumettre la proposition d'assurance à compter du 7 juin 2025.

Le logiciel d'illustration des ventes et les outils Dialogue direct^{MD} seront disponibles le 7 juin 2025 :

- Nouvelle version du [logiciel d'illustration sur le bureau de votre ordinateur](#)
- Nouvelle version [du logiciel d'illustration en ligne](#) pour le produit Générations de l'Équitable (ouverture de session sur le Réseau Équitable^{MD} requise).
- Aucune mise à jour ne sera apportée à l'outil d'explication [Dialogue direct](#) pour l'assurance vie universelle.

Vous avez besoin de plus amples renseignements?

Veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant grossiste. Si vous avez besoin de tout autre renseignement, veuillez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle.

Service à la clientèle de l'Équitable

1 800 668-4095

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)

ClientCareCentre@equitable.ca

En cas de divergence entre ce document et le contrat, le contrat d'assurance prévaut dans tous les cas.

MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.